

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013

2/7 – VOIES PUBLIQUES – CREATION DE TROIS VOIES – DENOMINATION
EN RUE DES ARDENNES, DU PERIGORD ET DU FORT

Dans le cadre des travaux de restructuration du secteur Sangnier, inscrits au Programme de Rénovation Urbaine, de nouvelles voies de dessertes sont créées à l'Est de l'avenue Marc Sangnier.

Ces voies nouvelles, au nombre de 3, ont pour vocation d'améliorer les circulations transversales dans le quartier.

La voie nouvelle n° 1 sera aménagée dans l'axe de la voie située à l'arrière de la résidence de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel de Ville, et reliera la rue d'Alsace. Cette voie servira en particulier d'adressage aux futurs immeubles aménagés à cet endroit. Elle aura pour extrémités l'avenue Marc Sangnier à l'Ouest et la rue du Languedoc à l'Est.

La voie nouvelle n° 2 sera aménagée au sud de l'immeuble 16 à 22 Marc Sangnier. Elle permettra la desserte de cet immeuble et la réalisation d'une nouvelle construction au Sud. Elle aura pour extrémités l'avenue Marc Sangnier à l'Ouest et la rue du Languedoc à l'Est.

La voie nouvelle n° 3 sera aménagée dans l'axe de la rue Hoche et reliera la rue d'Anjou. Elle permettra la desserte des immeubles 28 à 34 et 40 à 44 avenue Marc Sangnier. Elle aura pour extrémités l'avenue Marc Sangnier à l'Ouest et la rue d'Anjou à l'Est.

Afin de permettre l'adressage des immeubles du quartier, il y a lieu de nommer ces voies afin d'intégrer les évolutions liées au projet urbain.

Comme cela a été le cas lors des évolutions d'adressage boulevard Pierre Mendès France et rue d'Anjou, la Ville mettra en œuvre des mesures d'accompagnement des riverains impactés par ces changements, afin de faciliter les démarches de changement d'adresse auprès des services publics et des différents prestataires.

En conséquence, il vous est proposé de :

- nommer la voie nouvelle n° 1 rue des Ardennes,
- nommer la voie nouvelle n° 2 rue du Périgord,
- nommer la voie nouvelle n° 3 rue du Fort.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA, M. TONDEUX et M. BRIC.